



Pour citer cet article :

**Marie Bernard (Mère), « Les filles caracté-
rielles », *Sauvegarde de l'enfance*, n°1-4,
janvier-avril 1957, p. 281-304.**



LES FILLES CARACTÉRIELLES

par Mère MARIE-BERNARD,
directrice de la maison
Sainte-Marguerite à Paris

DÉFINITION — CATÉGORISATION

Les bases psychologiques de cette étude ont une étroite parenté avec celles qui étayent le rapport sur la mise au travail et la formation professionnelle des garçons caractériels. Il a donc paru inutile de les rappeler ici sinon en référence, au fur et à mesure qu'elles demandaient à être nuancées, partiellement soulignées ou mises en relief par tel ou tel mode d'expression proprement féminin.

Définition.

Les troubles du caractère sont rarement un critère de placement. Il existe très peu d'établissements de filles qui se définissent comme centres de cure pour caractérielles, surtout à l'âge de l'apprentissage. On saisit pratiquement cette catégorie de troubles par le biais de leur origine ou de leur manifestation dominante :

— de *leur origine* : nous parlons ici des « cas sociaux », enfants confiés aux établissements par suite de déchéance paternelle, de retrait du droit de garde aux parents ou, sans qu'il y ait eu intervention du tribunal, par suite d'abandon, de dissociation ou de déficience du milieu familial sous quelque forme qu'elle se présente, pupilles de l'Assistance publique, mères célibataires mineures,

— de *leur manifestation dominante* : nous parlons ici des placements par suite de délinquance, prostitution, vagabondage, correction paternelle.

Cette situation de fait contribue à maintenir une grande confusion dans la catégorie des caractérielles qui englobe souvent des débiles légères ou moyennes au niveau des établissements existants. Cette confusion n'a rien de surprenant d'ailleurs et s'explique par l'association fréquente de troubles du caractère avec la débilité, par le fait également que le caractériel, bien que normalement équipé sur le plan intellectuel, se comporte fréquemment comme un débile.

Il semble même que nous puissions le définir dans cette perspective : sujet normalement équipé sur le plan intellectuel et sensori-moteur, mais qui ne peut, provisoirement, utiliser ses possibilités par suite de difficultés psychologiques. Nous disons bien « provisoirement », car il est entendu que le sujet définitivement handicapé par des troubles graves sort du cadre de cette étude et ne peut être candidat à une mise au travail proprement dite.

Sans doute certains établissements ont créé des sections spécialisées qui drainent leurs éléments les plus difficiles, mais d'une façon générale nous sommes encore très loin d'un triage valable tant au point de vue scientifique qu'au point de vue pratique de l'action à mener.

Ajoutons que, à l'âge de l'apprentissage et de la mise au travail, les difficultés de caractère sont quasi naturelles et rendent fluctuantes les frontières de la catégorie qui nous occupe. S'agit-il de troubles profonds et durables qu'il faut soigner ? de troubles qu'un environnement insuffisant ou inadéquat ne permet pas de liquider normalement ? ou, tout simplement, de crise d'adolescence particulièrement aiguë, mais que le temps suffira à dénouer ? C'est ce qu'il faut déterminer à propos de chaque cas.

Enfin la difficulté que l'on éprouve à définir la catégorie des caractérielles vient aussi du fait qu'il s'agit de troubles non chiffrables comme l'est un Q.I. (quelle que soit la relativité de cette mesure) et qui se trouvent livrés, quant à leur degré de gravité, à l'appréciation de ceux qui les décrivent et de ceux qui en souffrent. Là plus qu'ailleurs la limite du pathologique est difficile à tracer. S'agit-il de malades ? Oui, sans doute, puisqu'ils ne peuvent accéder tels quels à une vie normale, qu'ils pèsent plus lourd et plus longtemps sur leur entourage qu'un enfant ou un adolescent ordinaires et qu'ils n'arriveront à s'intégrer à la société et à se prendre en charge qu'à l'aide d'une intervention spéciale.

Ces considérations nous interdisent de donner des chiffres. Les statistiques des tribunaux nous disent que, sur le plan de la délinquance, la proportion moyenne filles-garçons est de 1 à 6. Ces chiffres seraient rassurants pour notre secteur s'ils n'étaient faux, en ce sens qu'ils ne désignent qu'une catégorie restreinte de l'ensemble.

Ferons-nous le bilan de l'effectif des établissements recevant des caractérielles ? Il nous donne 133 établissements avec 10.000 lits, mais, pour les raisons précédemment énoncées, à travers ces chiffres nous saisissons une population hétérogène et nous n'avons qu'une idée très approximative du problème et de ses proportions.

Un des torts essentiels de ces chiffres est de ne pas rendre compte distinctement des « cas sociaux » qui peuplent les centres d'éducation (autrefois dits « orphelinats ») et les sections autrefois dites « de préservation » des centres de rééducation.

Faut-il oui ou non intégrer cette catégorie à celle des caractérielles ? La question fait l'objet d'une controverse. On craint de nuire aux enfants en les étiquetant et en les assimilant à des « anormaux ». On oublie d'une part que l'erreur réside précisément dans le fait d'attacher une nuance péjorative, et définitivement péjorative, au terme « caractériel » et à ses composantes et d'adopter une attitude de rejet pessimiste à l'égard des enfants qu'il désigne.

Il est certain, d'autre part, que nul n'est plus frustré au départ et plus exposé à l'insécurité et au retard affectif que l'enfant privé de parents et élevé en collectivité, quel que soit pourtant son équipement intellectuel. Nous savons qu'en pratique nous nous trouvons le plus souvent aux prises avec de vrais troubles du comportement qui s'inscrivent dans les catégories décrites par M. le professeur Heuyer, que les enfants d'âge scolaire constituent les queues de classe lorsqu'ils fréquentent l'école du quartier, et qu'arrivés à l'âge de l'apprentissage ils sont fortement handicapés par leurs problèmes psychologiques qui les maintiennent en-deçà de leurs possibilités quand ils ne compromettent pas complètement leur insertion dans le milieu de travail.

Il y a donc une prise de conscience à faire sur ce point qui, loin de nuire à la considération que l'on veut leur garder et aux chances d'avenir que

l'on veut leur assurer, nuancerait intelligemment la pitié populaire qui va aux « pauvres orphelines » et aiderait efficacement ceux qui ont charge de les amener à maturité.

Dans ce secteur, comme dans tout l'ensemble de la catégorie des caractériels, une *discrimination s'impose* en vue de la prise en charge des cas qui nécessitent sinon un traitement proprement dit, du moins des conditions de vie curatives.

Il nous paraît indispensable de reprendre ici la définition de l' « enfant inadapté » et de fixer une fois pour toutes les normes d'après lesquelles on doit le situer. On a pris beaucoup l'habitude de désigner comme « cas sociaux » les « enfants privés de milieu éducatif ».

Tout le monde est d'accord pour mettre au premier rang des causes de l'inadaptation « les carences éducatives du milieu familial ». Lorsque ce milieu est lui-même lamentable, il nous paraît que les enfants doivent être définitivement classés parmi les inadaptés. Nous ajouterons qu'ils sont souvent d'intelligence à peu près normale, donc récupérables en totalité ou alors livrés, si on ne fait rien, au vagabondage et à la délinquance.

A l'heure actuelle, les collectivités, que ce soit la Sécurité sociale, l'Aide sociale ou même l'Assistance à l'enfance, se refusent à prendre en charge les enfants désignés sous le titre vague de « cas sociaux ».

Et ce titre est invoqué pour un rejet chaque fois qu'il ne s'accompagne pas d'un déficit intellectuel important ou de troubles graves du comportement.

De cette manière se trouve en dehors de toutes possibilités d'éducation et de formation la grande masse des inadaptés sociaux que l'on abandonne ainsi bénévolement à leur malheureux sort.

Il y aurait beaucoup de choses à dire encore sur ce chapitre, mais nous serions heureux si ce sujet pouvait être traité, débattu et résolu. (Toulouse.)

Caractéristiques.

Les caractéristiques décrites par M. le docteur Préaut à propos des garçons s'appliquent intégralement aux filles. Qu'on nous permette seulement d'insister sur certains aspects.

— Sur le plan *social*, la dissociation et la déficience familiales se présentent avec une fréquence égale sinon accrue. On peut dire qu'elle est de 100 % lorsqu'il s'agit de cas sociaux.

Le cas des filles « sans père », enfants de mères célibataires, pose un problème particulier : à l'insécurité renforcée de leur situation se joint le fait qu'elles n'ont jamais eu l'occasion d'élaborer des relations normales avec le sexe masculin, ce qui se traduit, dans leur comportement, soit par une inhibition et une attitude de défense excessive, soit par un manque de frein et de retenue, le tout sur un fond de pessimisme et d'agressivité qui les prédispose à la prostitution à l'âge même de leur mise au travail. Le problème de leur avenir familial et notamment de leur mariage, si fortement intriqué à celui de leur activité professionnelle, se trouve posé lui aussi sur des bases fragiles.

— Sur le plan *affectif*, les filles, plus encore que les garçons, semblent sujettes aux réactions d'*insécurité*. S'agit-il d'une tendance générique ou du résultat d'une situation de fait vieille de plusieurs siècles ? Nous n'avons pas

LES FILLES CARACTÉRIELLES

ici à trancher la question. Le fait est que le statut féminin actuel qui tend à l'émancipation de la femme, si on le compare à celui des époques précédentes, la maintient cependant dans une certaine dépendance qui joue tant sur le plan psychologique que sur le plan professionnel. Il est certain qu'elle est portée à plus de passivité et de conformisme et que l'effondrement des structures traditionnelles de son milieu est plus fortement ressenti par elle et source de troubles plus graves du comportement.

Nous voyons les caractérielles adopter à ce sujet une attitude ambivalente : d'une part désir d'émancipation, crainte quasi instinctive de « se laisser avoir », opposition à toute ingérence de l'adulte, d'autre part passivité, besoin puéril d'être guidée, remise à l'adulte de toutes décisions importantes ou minimales, incapacité d'être seule, viscosité affective.

Cette attitude se retrouve sur le plan de la vie de groupe où se trouvent associés l'incapacité de s'intégrer librement à une collectivité et le besoin de s'y agglutiner. Essaye-t-on de disséminer quelques sujets de ce genre dans un groupe d'adolescentes normales, on les voit bientôt se rejoindre et reprendre, au sein d'une autre collectivité, cette vie « en grappe ».

Notons ici une source particulièrement féminine de réactions d'insécurité et d'infériorité : les disgrâces physiques qui, sans classer les sujets parmi les débiles physiques, ont un retentissement psychologique tel qu'elles déclenchent de véritables troubles du caractère : nous parlons ici non seulement des anomalies ou malformations congénitales, mais des accidents de la croissance : troubles endocriniens qui déforment provisoirement « la ligne », retard de la puberté qui sont ressentis de façon très aiguë dans un groupe d'adolescentes et qui peuvent dicter des conduites réactionnelles dans un sens de démission, d'agressivité ou de surcompensation.

Quant à l'*immaturation affective*, elle est de règle et particulièrement sensible chez la fille où, fréquemment associée à une maturation physique précoce, elle est génératrice de déséquilibres plus ou moins provisoires de la personnalité.

On note la même difficulté que chez les garçons à prévoir et à organiser l'avenir et une difficulté générale d'accès au stade de l'organisation quelle qu'elle soit. Les pseudo-projets qui s'élaborent s'évanouissent en rêveries compensatrices où le désir de vie brillante, de succès féminins tissent sur un fond généralement pauvre des arabesques floues où s'enchevêtrent le sentimental et le professionnel. Réactions de prestance, recherche du plaisir sont les facteurs déterminants. Le métier apparaît surtout comme le moyen d'être libre et l'occasion de briller : c'est l'uniforme prestigieux de l'hôtesse de l'air, l'ambiance élégante du grand salon de coiffure, sans parler du studio et de la scène.

Mais l'*égocentrisme*, qui est aussi de règle et qui signe cette immaturation affective, se heurte — ou se combine — à une attitude oblatrice foncière qui semble essentiellement féminine. On assiste pratiquement aux phases de ce conflit sur le plan professionnel. Nombreuses sont les demandes de métier à allure oblatrice : nurse, infirmière, qui se heurtent à l'essai, et même avant, à l'incapacité de renoncer à un plaisir immédiat ou de fournir un effort coûteux et renouvelé. Ces velléités généreuses sont longtemps sapées par l'égocentrisme avant de prendre forme stable de métier, moment qui marque le vrai départ vers la maturité.

Cette tendance, quelle que soit la forme souvent très fruste sous laquelle

elle se fait jour, reste une des données positives les plus importantes de notre problème.

Attitude des caractérielles devant le travail.

La vocation se dessine tardivement chez la caractérielle. Entre 14 et 17 ans, on la voit souvent flotter sans parvenir à se fixer à un métier.

Consciemment ou non, elle livre rarement la vraie motivation de son choix, il faut la saisir à travers son comportement général.

L'intérêt technique est très rare sauf chez des sujets exceptionnellement doués qui optent généralement pour une profession à dominante intellectuelle — secrétariat, comptabilité — qu'elles poursuivent avec persévérance et exercent de façon stable, même après mariage, après s'y être dûment qualifiées.

Il faut chercher les facteurs déterminants du choix habituel dans les réactions de prestance, la quête du plaisir, l'appât du gain, toutes notions compensatrices des frustrations subies.

— *Réactions de prestance* qui orientent vers des métiers brillants ou à la mode comme nous l'avons vu et qui détournent des métiers obscurs et déconsidérés tels que celui d'aide-ménagère ; prétentions démesurées qui font rêver de carrières au-dessus des possibilités réelles : telle qui fait une faute d'orthographe par ligne veut être secrétaire, telle autre, qui n'a pas son C.E.P., infirmière diplômée d'état.

— *Recherche du plaisir*, poursuivie à travers la profession comme à travers tous les autres aspects de la vie, qui oriente vers les métiers faciles, bien payés, variés, qui assurent la liberté, laissent des loisirs, permettent de vivre en joyeuse compagnie et qui écarte de l'effort pénible et soutenu, de la grisaille et de la solitude. On accepte à la rigueur un travail dur, travail en usine, service de café-restaurant par exemple, pourvu qu'il assure la liberté, voire la mixité du personnel.

Le terme ultime de cette tendance est le rejet final de tout métier régulier, la vie d'aventure et la prostitution.

Mais, d'autre part, l'hédonisme est si important chez les filles caractérielles qu'il doit être largement pris en considération à propos de leur orientation professionnelle. Leur assurer un métier qui leur plaît, c'est travailler à leur stabilisation et leur éviter une recherche de plaisir compensateur extra-professionnel.

— *L'appât du gain*, qui n'est pas général, se manifeste fortement chez celles qui ont été le plus frustrées. L'argent leur apparaît comme le facteur essentiel de sécurité. Elles choisissent le métier, quel qu'il soit, qui rapporte le plus et n'hésitent pas devant le travail pénible (gros ménage, travail en usine) et les nombreuses heures supplémentaires.

— Ajoutons un élément de choix fréquent : *l'imitation* : on s'oriente vers le métier où telle ou telle a réussi, sans chercher d'ailleurs si on y apporte les aptitudes suffisantes. C'est une voie tracée qui dispense d'efforts personnels de recherche, qui assure, sous une certaine forme, un cadre traditionnel parce que déjà connu. C'est ainsi que l'on voit des « fournées » de travailleuses de même orientation sortir de tel centre ou de telle génération d'apprenties.

— *Les facteurs affectifs* jouent évidemment un rôle de premier plan pour

un grand nombre : tel métier est préféré pour l'environnement, les contacts humains et le cadre stable qu'il présuppose : tel le commerce à petite échelle, d'allure familiale où l'on partage la vie des patrons, le placement comme aide-ménagère dans un milieu simple, le travail chez l'artisan où tout est mis en commun. En revanche l'anonymat du grand atelier ou de l'usine, les contacts sans chaleur humaine avec un patronat complexe, distant et administrativement hiérarchisé, écartent du travail dans les grands organismes où la sécurité est d'ordre purement économique.

— Enfin la *tendance oblativ*e que nous notions précédemment se manifeste par le choix de professions à base de don de soi, teinté il est vrai d'aspiration à un retour affectif de la part de ceux que l'on assiste, qu'il s'agisse d'enfants, de malades ou d'infirmes. On veut être infirmière, nurse, puéricultrice, monitrice, voire éducatrice.

Deux catégories de jeunes caractérielles appellent des remarques particulières : les prostituées et les mères célibataires mineures.

Le travail est préconisé avec justesse comme le moyen de reclassement par excellence de la *jeune prostituée*. Il ne faut pas oublier cependant qu'elle est généralement incapable de tout métier dans l'immédiat. Son cas relève d'abord de la médecine. Elle doit, dans une première étape, faire une cure de repos et de désintoxication d'alcool et surtout de tabac. Son état psychique demande également des soins, car, sans parler des troubles anciens qui l'ont conduite à la prostitution, elle présente souvent un déséquilibre acquis à traiter d'emblée, au moins par un déconditionnement d'assez longue durée.

Il ne faut pas oublier non plus que, n'étant qualifiée habituellement dans aucune profession, elle gagne parfois en un jour le salaire qu'on lui propose pour un mois de travail régulier. Son incapacité à prévoir et à organiser l'avenir ne lui permet pas de comprendre qu'il ne lui reste finalement qu'une très faible partie de ces gains sensationnels qui l'éblouissent.

Son attitude devant le travail se résume en deux mots : nonchalance, instabilité. Il faut mener une action éducative préparatoire avant de l'engager dans une profession en accord avec ses capacités, et notamment lui faire prendre ou retrouver des habitudes de régularité sur tous les plans et d'effort progressif, tandis qu'un réseau de service social organise les « à-côtés » du métier et prévoit le mode d'hébergement et l'environnement affectif indispensables.

Quant aux *jeunes mères célibataires*, le travail leur apparaît, dans les cas les plus favorables, comme le moyen d'élever leur enfant dont elles acceptent la charge. Elles accepteraient n'importe quel métier — voire la prostitution — pour assurer les mois de nourrice et cherchent à gagner vite et beaucoup avec l'espoir de reprendre un jour leur enfant avec elles.

Si la jeune mère ne tient pas à son enfant, à moins qu'elle ne soit très jeune ou particulièrement immature, elle pose les problèmes d'orientation professionnelle déjà évoqués, mais avec une acuité accrue, car, outre qu'il faille régler le cas social qu'elle présente et s'occuper de son enfant, il y a toutes chances qu'elle soit elle-même une égocentrique renforcée ou une asthénique particulièrement inconsistante.

Rappelons en passant que son enfant, abandonné officiellement à l'Assistance publique ou affectivement après placement en internat, posera à son tour les problèmes que nous évoquions au début de ce rapport.

Rôle du métier.

Qu'attendons-nous du métier en face de ces attitudes ?

Il reste *secondaire* dans la vie féminine. Il n'a pas pour une fille caractérielle la puissance d'adaptation qu'il a pour un garçon. La primauté reste à la solution des problèmes affectifs et à la préparation de la vie familiale qui les concrétise à l'âge de l'apprentissage.

Les statistiques récentes nous apprennent que le travail féminin, en progression pour les carrières libérales, est en régression sur les autres plans, du moins chez les sujets de plus de 21 ans.

Quelles qu'en soient les causes : politique familiale, diffusion de la notion du besoin de présence maternelle chez le tout-petit, conditions économiques générales, il semble que la vie professionnelle redevienne, pour la majorité des femmes, une solution d'attente qui débouche normalement sur le mariage. En schématisant, on peut dire qu'elles travaillent en moyenne de 18 à 21 ans et abandonnent ensuite leur métier.

Pourquoi dès lors accorder tant de soin à leur formation professionnelle ?

Sans doute, le métier offre des garanties de bonne intégration économique et de puissants préservatifs, tant à la jeune femme elle-même qu'à sa future famille et à ses futurs enfants, mais on lui reconnaît de plus une valeur éducative générale et une authentique *valeur thérapeutique* lorsqu'on parle de caractérielles. Nous pouvons même dire que, plus que n'importe quelle autre jeune, la caractérielle a besoin de la réussite de sa mise au travail pour être et pour se sentir normalement reclassée à tous les niveaux.

Ce rôle thérapeutique a été analysé à propos des garçons caractériels. Certains aspects demandent à être soulignés à propos des filles.

— La difficulté à atteindre l'*objectivité* nous paraît manifeste plus encore chez la fille que chez le garçon et la nécessité d'y remédier par une pédagogie adéquate plus particulièrement urgente. L'apprentissage de tout métier, qui demande attention et observation, ira dans ce sens ainsi que la formation aux tâches ménagères.

— Quant aux automatismes qu'ils créent, aux *habitudes régulières* qu'ils font naître, ils répondent au besoin fondamental de structures reçues du milieu de vie que nous avons relevé comme essentiellement féminin, quelle que soit l'anarchie apparente du mode d'existence. La discipline naturelle de l'apprentissage et du métier, la morale du travail qui suppose sens et respect des valeurs, engagement, conscience professionnelle, solidarité, irradient dans d'autres domaines et deviennent les meilleurs états de la personnalité.

— L'*enrichissement* que donne la formation professionnelle, l'élargissement des horizons nous semblent être le meilleur remède à la mesquinerie naturelle où se situent les personnalités et les groupes de jeunes filles. Rien n'est plus précieux qu'un certain degré de culture pour y obvier. A l'âge qui nous occupe, il serait artificiel et mal accepté de la proposer sous forme scolaire à des sujets qui présentent pourtant, en règle générale, des lacunes graves ou un retard global important. Elle sera bien reçue, au contraire, sous une forme concrète et utilitaire, à propos de l'apprentissage.

Cette valorisation intellectuelle oriente en même temps vers l'oblativité : on aime servir quand on sait sous quelle forme précise on peut réussir à servir.

— La réussite, en même temps qu'elle rassure et affermit la personnalité, la campe dans le groupe et la socialise, l'*oriente dans le temps*. On remarque à ce sujet que l'intérêt pour la formation professionnelle va de pair avec l'intérêt pour la formation ménagère. L'une et l'autre prouvent parallèlement que l'esprit commence à dépasser le stade de l'immédiat pour se tourner vers l'avenir. Loin de se nuire, ces deux apprentissages se complètent. S'ils paraissent parfois en conflit, c'est à la suite d'une mauvaise présentation des tâches ou d'une répartition défectueuse de l'horaire de la journée qui donneraient à penser à l'apprentie qu'elle perd un temps précieux en besognes routinières qui ne lui servent à rien personnellement.

— Enfin le métier est souvent occasion de situer la jeune travailleuse dans un milieu qui répond à ses *besoins affectifs* immédiats. Les patrons, les camarades d'atelier, la clientèle peuvent, dans les meilleurs cas, constituer non seulement le milieu structuré dont nous avons parlé, mais le terrain naturel d'échanges affectifs simples qui en font, à certains égards, un substitut familial.

C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur la nécessité de bien choisir et, si possible, de préparer les patrons et de les intégrer à l'action éducative entreprise.

C'est pourquoi aussi il faut prévoir cet environnement affectif sous une forme extra-professionnelle quand il n'est pas offert dans le cadre du métier.

C'est compte tenu d'une part des pierres d'attente et des obstacles que présentent les caractérielles à cette pédagogie, d'autre part des conditions générales du travail féminin, que la formation professionnelle et la mise au travail doivent être pensées.

Catégorisation.

C'est dans cette perspective que nous rappelons la *catégorisation* déjà proposée pour les garçons caractériels, en nous demandant pour chaque groupe comment se traduit sur le plan professionnel le facteur dominant d'inadaptation et comment le soigner en vue du métier et par le métier.

1°) *Les cas sociaux* doivent pouvoir accéder à une formation professionnelle normale. Il suffit de déblayer la route en réduisant les obstacles qui s'interposent. C'est le fait du placement éducatif, qu'il soit familial ou non. Ainsi se pose théoriquement le problème.

En fait il est loin d'être résolu, faute de moyens suffisants pour assurer cette action normalisante du milieu. Pour parvenir à une authentique sociothérapie, il faut réunir des conditions de locaux, le personnel en nombre et en qualité suffisants pour permettre une vie de petits groupes, d'organisation du travail, des loisirs, des sorties, et un service de suite, toutes choses qui supposent une prise en charge et que l'on ne peut réaliser avec la seule bonne volonté ou même avec le dévouement le plus intégral si d'autre part les moyens d'action sont misérables.

En fait les filles de cette catégorie n'arrivent qu'en minorité à faire un apprentissage normal. Elles abordent le monde du travail avec un niveau de culture catastrophique et un sentiment d'infériorité social qui les poussent à quitter successivement les milieux professionnels où elles se sentent en marge, ce qui déclenche une instabilité de fait.

L'aide sociale a des formes trop lentes et trop rigides pour s'adapter à leurs fluctuations et aux retards qu'elles provoquent si bien que, pratiquement,

beaucoup aboutissent à des métiers « fourre-tout » qu'elles exercent avec désenchantement. Ajoutons qu'aucune prise en charge ne leur permet de bénéficier de la semi-liberté.

2°) *Les petites inadaptées constitutionnelles.*

a) Si elles présentent des anomalies légères, se trouvent avec les premières et posent le même problème. Plus encore que les cas sociaux elles nécessiteraient une prise en charge puisqu'elles devraient être confiées à un personnel spécialisé, mais, faute de moyens d'observation et de triage, elles restent souvent mélangées aux cas sociaux dont elles risquent de perturber les groupes insuffisamment encadrés.

Leur accès à l'apprentissage, qui pourrait se faire normalement dans un certain nombre de cas, si les conditions thérapeutiques étaient assurées, se trouve handicapé faute de discrimination suffisante au départ.

b) Les anomalies plus graves nécessitent que l'action éducative spéciale soit poursuivie au niveau de l'apprentissage et de la mise au travail. On ne peut envisager d'orienter ces sujets vers une formation normale :

— *les névrotiques* n'accèdent au travail que dans la mesure où leurs troubles sont soignés et suffisamment dominés, l'apprentissage (si on peut lui donner ce nom) n'est qu'une occasion ou un moyen de cure. Il ne peut s'agir de mise au travail avant guérison ;

— *les sujets à déficit partiel* sont du ressort d'une formation professionnelle spécialisée ;

— *les débiles physiques* peuvent parvenir après guérison ou sensible amélioration à une formation normale, mais avec décalage d'âge plus ou moins important.

AIDE SOCIALE ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Aide sociale.

Si nous transposons ces catégories sur le plan administratif, nous constatons que sont prises en charge au stade de l'apprentissage comme au stade scolaire :

— par la Sécurité sociale et l'A.M.G. : les débiles physiques, les sujets à déficit partiel, certaines névrotiques (pour psychothérapie) ;

— par la Population et l'Assistance publique : des caractérielles au titre de vagabondage, correction paternelle ; des cas sociaux au titre de déchéance paternelle, de victimes de mauvais traitements ;

— par la Justice : les mêmes cas au titre de délinquance.

La majorité des cas sociaux et une certaine proportion d'inadaptées constitutionnelles restent sans prise en charge. Le taux de leurs frais de séjour en internat est celui des allocations familiales. C'est ainsi que le prix de journée moyen s'échelonne dans certains orphelinats entre 150 et 200 francs, que l'établissement doit s'ingénier à compléter ailleurs. Rares sont ceux qui atteignent une moyenne mensuelle de 8.000 francs. 10.000 francs constituent un plafond.

Nous avons déjà souligné l'urgence qu'il y aurait à remédier à cet état

de choses, d'autant plus que le versement des allocations familiales, subordonné au travail des parents et à la loyauté de leurs engagements, est sujet à une instabilité chronique. Dans certaines régions, on a pu obtenir que les allocations soient versées directement aux établissements, mais cette disposition n'est pas généralisée.

A l'âge de l'apprentissage, les troubles du caractère retentissent directement sur le financement du séjour en internat, le versement des allocations familiales étant subordonné à la production du certificat de scolarité ou du contrat d'apprentissage. Les « coups de tête », si fréquents chez les caractérielles, remettent sans cesse en question leur prise en charge et nécessitent une multiplicité de démarches qui alourdissent singulièrement le travail d'établissements dont le personnel se trouve déjà insuffisant par suite de difficultés financières.

Les retards qui s'accumulent ainsi dans la formation professionnelle des caractérielles risquent de leur faire atteindre la limite d'âge fixée par les caisses d'allocations familiales sans que leur apprentissage soit terminé. L'internat doit alors faire un effort financier supplémentaire pour prendre à sa charge complète la fin de la formation professionnelle ou l'abandonner pour n'importe quel genre de travail immédiatement rémunéré. La catégorie des jeunes dont nous parlons ne peut en effet prétendre au bénéfice de la semi-liberté.

Orientation professionnelle.

Lorsqu'il s'agit de catégories prises en charge par un des organismes précités, l'orientation professionnelle se présente comme un des aspects de l'examen médico-psychologique qui détermine ou accompagne le placement.

Si le sujet passe en *centre d'observation*, ses aptitudes et ses goûts sont explorés non seulement par tests, mais par le travail quotidien organisé en vue de l'observation. Il ne saurait s'agir de formation professionnelle proprement dite.

« La méthode employée est essentiellement une « absence de méthode ». Les enfants arrivent toutes avec des aptitudes et des possibilités différentes, à n'importe quel moment de l'année. Les unes sont adroites et ont l'habitude du travail de couture, les autres n'ont jamais tenu une aiguille. Certaines sont capables d'acquérir assez vite des connaissances rudimentaires, d'autres restent très maladroites.

» Abandonnant les méthodes habituelles des cours de coupe et de couture, il a semblé préférable de donner rapidement aux enfants la possibilité de réaliser elles-mêmes des vêtements et des ouvrages qui servent, plutôt que de les entraîner par des études qui n'éveillent pas leur intérêt et ne retiennent pas leur attention.

» Le travail est exclusivement individuel, et on a essayé le plus possible de donner à chaque élève le sentiment qu'elle travaille seule, à son rythme et suivant ses possibilités ; qu'elle peut progresser et apprendre un certain nombre de choses, mais sans se soucier des résultats qu'elle obtient par rapport à ses compagnes.

» Chaque ouvrage étant préparé et guidé par les monitrices, elles s'entraînent peu à peu à répéter des exercices simples, mais qui font partie de l'ensemble d'un travail qui leur est personnel et qu'elles doivent terminer. C'est pour elles une émulation continuelle et un encouragement pour faire de nouveaux efforts et obtenir de meilleurs résultats. » (Les Oliviers.)

L'avantage de l'observation est de rendre compte non seulement des possi-

bilités statiques, mais de la dynamique du sujet. L'orientation professionnelle se trouve naturellement incluse dans la synthèse d'observation.

Dans certains centres de rééducation, une section d'accueil sert aussi de préapprentissage et l'orientation professionnelle est faite à l'issue du séjour dans cette section par « une équipe comprenant un psychiatre, un docteur en médecine, une psychotechnicienne, une infirmière-assistante sociale, les professeurs et les éducatrices, à l'aide de tests, d'examens et d'exercices de la vie quotidienne ». (Bon Pasteur de Versailles.)

Pour les cas de caractérielles placées en internat à l'âge scolaire et qui atteignent l'âge de l'apprentissage et pour les cas sociaux placés en orphelinats, on se réfère à l'examen d'orientation professionnelle classique.

On fait cependant de sérieuses réserves à son sujet. « L'O.P. est précieuse en ce qui concerne les contre-indications à tel ou tel métier, mais, pour le choix définitif de l'apprentissage à entreprendre, il y a de nombreuses erreurs dues à un examen trop rapide, aux conditions souvent défectueuses dans lesquelles nos jeunes passent cet examen (blocage du sujet déjà si fréquemment soumis à ces tests, émotivité, etc.) venant surtout de ce que l'orienteur peut se laisser influencer par les désirs du sujet et n'est pas averti des contre-indications venant du comportement de nos jeunes inadaptées, notamment pour les filles en ce qui concerne les professions si fort à la mode en ce moment d'aides maternelles ou de puéricultrices. Il serait souhaitable que l'orienteur prenne davantage contact avec les éducateurs chargés de l'enfant, se renseigne à fond sur son comportement et tienne compte des observations faites. Les tests sont valables. Ils ne sont utiles que s'ils sont confrontés avec les résultats d'une observation méthodique et approfondie. » (La Tutélaire.)

Sans doute on tient compte des aptitudes et des réactions psychologiques du sujet dans la mesure où ces dernières sont connues, « c'est là presque l'essentiel surtout en rééducation, car de ces réactions psychologiques dépend l'adaptation plus ou moins heureuse dans la branche où on le dirige » ; mais il est difficile de concilier aptitudes et goûts souvent contradictoires. « Il est rare que le désir de l'enfant souvent instable soit rationnel, raisonné et persévérant. Le plus souvent, elle suit un sentiment impulsif souvent enfantin et est attirée d'abord vers un métier où elle pense briller et satisfaire son goût du luxe et de l'aventure : mannequin, coiffeuse, hôtesse de l'air, pianiste, danseuse, etc. » (id.).

On essaye de ramener au réel et de préciser aptitudes et goûts par le passage presque systématique dans les divers ateliers des centres de rééducation avant l'orientation définitive.

L'attitude des parents se présente de façon très diverse et même contradictoire : indifférence, manque d'idées personnelles ou souci de se décharger au maximum, intérêt exclusif pour le gain éventuel, manifestations intermittentes et malencontreuses d'autorité qui amènent à imposer tel ou tel métier sans tenir compte des aptitudes ou à interrompre un apprentissage par un retrait prématuré et imprévu de l'internat. Dans les meilleurs cas, et ils existent, acceptation confiante et reconnaissante de l'orientation.

Il semble que cette attitude soit fonction de la qualité des rapports entretenus par l'internat avec les familles. Il est évident qu'il y a intérêt à étayer un apprentissage par l'approbation compréhensive des parents. S'ils sont incapables de

comprendre le bien-fondé de l'orientation, qu'ils s'en remettent au moins aux directives de l'internat. Ils le feront dans la mesure où ils y seront reçus.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous disposons de 19 réponses à l'enquête de l'U.N.A.R. C'est dire que cette étude est partielle par rapport au vaste problème de la formation professionnelle des caractérielles. Cependant l'envergure de certaines réponses, les renseignements obtenus d'autre part permettent de penser qu'à travers ces quelques aspects nous atteignons l'essentiel.

La gamme des organisations permettant la formation professionnelle des filles est sensiblement la même que pour les garçons dans ses grandes lignes, mais évidemment différente dans ses modalités d'application.

Elle permet l'apprentissage :

- en internats de rééducation avec formation professionnelle intérieure,
- en internats de rééducation avec formation professionnelle extérieure,
- en semi-liberté,
- en placement familial,
- avec contrat d'apprentissage surveillé,
- en placement direct.

Les internats de rééducation avec apprentissage intérieur.

Ce sont les plus nombreux. Nous inscrivons dans cette catégorie :

- les établissements d'éducation surveillée,
- les internats expressément désignés comme centres pour caractérielles,
- les internats de rééducation habituellement confondus sous le vocable de « Bon Pasteur »,
- les foyers maternels doublés d'un centre d'apprentissage,
- les maisons pour cas sociaux comportant une section pour filles de plus de 14 ans avec formation professionnelle et ménagère donnée sur place,
- les établissements ou sections permettant la poursuite des études aux caractérielles de plus de 14 ans.

Ces formules se combinent dans plusieurs internats, ce qui rend cette catégorisation un peu rigide par rapport à la réalité.

1°) *Les établissements d'éducation surveillée* (type Brécourt) reçoivent des délinquantes. Les sujets sont sévèrement triés à l'admission. Psychopathes et névrotiques sont écartées. Les cas retenus sont ceux qui justifient d'un Q.I. suffisant pour permettre un apprentissage complet avec préparation au C.A.P.

L'accent est mis sur la qualité de la formation professionnelle et la réadaptation par le travail et le métier. Le régime d'internat est pavillonnaire, avec répartition par petits groupes de huit.

2°) *Les centres pour caractérielles* sont très rares. Nous pouvons citer Vauréal qui reçoit des caractérielles avant 14 ans et qui les garde à l'âge de

l'apprentissage, et où l'accent est mis sur la psychothérapie ; « La Tutélaire » qui reçoit dans une de ses trois sections vingt caractérielles d'âge professionnel et qui les prépare au C.A.P. dans la mesure du possible, tout en les traitant sur le plan psychologique.

3°) *Les internats de rééducation dits « Bon Pasteur »* sont des établissements à gros effectif (100 à 150 en moyenne, parfois 300). Sauf exception de quelques établissements qui ont amorcé une division en petits groupes, les sections conservent un nombre élevé de pensionnaires. Elles regroupent parallèlement des cas sociaux admis à l'âge scolaire et parvenus à l'âge de l'apprentissage et des délinquantes, vagabondes, enfants confiées par voie de correction paternelle, entrées plus tard. De plus en plus, ces sections tendent à fusionner sur le plan de l'apprentissage.

4°) *Les foyers maternels doublés d'un centre d'apprentissage* (type centre « Espoir » à Bordeaux, « La Roseraie » à Marseille, La Queue-lès-Yvelines dans l'Eure) permettent aux mères mineures célibataires de garder leur enfant en bas âge tout en recevant une formation professionnelle et ménagère.

Le Bon Pasteur d'Arles s'est spécialisé dans le même sens.

5°) *Les maisons pour cas sociaux* (type orphelinat) comportent parfois une formation professionnelle et ménagère pour les enfants qui, ayant grandi dans la maison, arrivent à l'âge de l'apprentissage. Cette formule, adaptation moderne des anciens ouvriers, devient assez rare à l'heure actuelle et fait place à l'apprentissage à l'extérieur.

6°) *Les internats-écoles pour caractérielles* d'âge post-scolaire peuvent se rattacher à cette catégorie, qu'il s'agisse de centres comme La Thorame (près Marseille) ou de sections spécialisées au sein d'un pensionnat secondaire comme la section Sainte-Jeanne-de-France à Montanay (Ain) ou même d'élèves qui, au sein d'un centre de rééducation, poursuivent des études secondaires sous contrôle extérieur comme à Han-sur-Seille.

Certains centres de rééducation du troisième type, comme Les Petits Châtelets à Alençon, sont spécialement orientés vers la poursuite des études et permettent éventuellement de les continuer en accord avec des établissements secondaires du dehors.

Quelle qu'en soit la formule, et si nous exceptons la dernière catégorie, ces divers internats offrent un éventail de *métiers* à peu près analogue : couture, confection, broderie, lingerie, lavage, repassage, cuisine, d'une part, et, d'autre part, sténo-dactylo, comptabilité, secrétariat.

Il s'y adjoint une gamme de métiers variables suivant les centres et leur mode d'implantation : matelasserie, stoppage, piquage d'édredons, tricot, fourrure, teinturerie, coiffure, cartonnage, rempaillage de chaises, travail agricole.

Nous mentionnons spécialement les carrières paramédicales de : aide maternelle, aide-puéricultrice, infirmière auxiliaire préparées dans certains internats comme l'institution Anjorant (Orléans) en rappelant l'intérêt thérapeutique qu'elles présentent pour des caractérielles de par leur allure oblatrice, et l'engouement qu'elles suscitent parfois de façon intempestive.

On souhaite voir augmenter le nombre des ateliers et notamment ceux de reliure, de cartonnage, de couture « prêt à porter », de maroquinerie et ceux de

culottières, de perforeuses-mécanographes. D'une façon générale, on désire élargir l'éventail des apprentissages en insistant sur les métiers simples de base, qui permettent par la suite diverses orientations, et sur des professions mieux rémunérées, le tout en accord avec les données du marché du travail.

Les *méthodes* employées sont généralement celles de l'enseignement technique adaptées (« simplifiées et ralenties », nous dit un centre qui groupe débiles et caractérielles légères), nous préférons dire « assouplies » en fonction des problèmes psychologiques adjacents.

Cette adaptation reste cependant insuffisante et empirique. On demande qu'elle soit systématiquement étudiée et réalisée.

L'horaire des cours théoriques, du travail en atelier, de la formation générale et ménagère est sensiblement celui des centres d'apprentissage. Dans certains centres, on adopte la technique de la chambre syndicale des métiers pour la préparation au C.A.P.

L'apprentissage est réparti sur trois ans avec, dans la plupart des cas, préparation simultanée du C.A.P. professionnel et du C.A.P. ménager, la troisième année étant celle de la spécialisation proprement dite. Ceci pour les sujets qui présentent un niveau normal d'acquisitions scolaires et qui apprennent un métier simple qui n'exige pas trois ans de spécialisation.

Celles qui présentent un retard scolaire important — et c'est à beaucoup près la majorité — « suivent une formation pratique professionnelle et ménagère, c'est-à-dire ont quelques heures d'enseignement général et passent par divers services. Elles sont spécialisées dans celui de leur choix, pour acquérir une bonne technique de travail. Elles savent donc à leur sortie tricoter, raccommoder, piquer à la machine, repasser, suffisamment coudre et cuisiner ».

Il ne saurait être question de C.A.P. pour elles, et nous retrouvons ici les échos d'une vieille querelle : « Le C.A.P. est hors de portée des inadaptées, soit à cause de leur débilité, même légère, soit, pour la plupart d'entre elles, à cause du retard scolaire provenant de la fréquentation irrégulière de l'école jusqu'à 14 ans. A cet âge-là, si un « rattrapage » partiel peut être tenté, le déficit est toujours trop important pour espérer une réussite à un examen déjà difficile pour des enfants non déficients en raison de toute la partie théorique que comportent les programmes. Ainsi la formation pratique est mise au second plan.

» L'enfant termine son apprentissage sans les acquisitions théoriques qu'il n'a pu assimiler ni les acquisitions pratiques valables qu'on n'a pu lui donner faute de temps et de méthodes mieux adaptées. Il sort du centre incapable de satisfaire un employeur qui, pourtant, doit le payer.

» Si quelques enfants instables, caractériels, en danger moral ne présentent pas de déficit mental et obtiennent un C.A.P., l'adaptation difficile chez l'employeur, dont les exigences ont une tout autre orientation que celle des moniteurs techniques, fait reparaître les troubles qui ont motivé l'apprentissage. »

Les avis sont presque unanimes dans ce sens, ce qui prouve que la stricte séparation des débiles légères et des caractérielles de niveau intellectuel normal est loin d'être réalisée.

Il est cependant de nécessité psychologique, sinon économique, de sanctionner la fin de l'apprentissage. L'examen de fin d'apprentissage délivré par la chambre des métiers semble de plus en plus utilisé, bien qu'il paraisse à certains

centres aussi ardu que le C.A.P. lui-même, sinon plus, sous une forme différente.

Certains établissements délivrent un certificat de fin d'apprentissage privé signé, pour plus de solennité, par une commission paritaire composée de membres du personnel enseignant et d'employeurs de la région. Il permet l'accès à des emplois régionaux et constitue une bonne introduction auprès des employeurs connus de l'établissement.

Le personnel est déclaré suffisant en nombre et en valeur technique, qu'il s'agisse de monitrices, de professeurs d'enseignement ménager ou d'institutrices. « Une seule lacune, mais grave. Alors que les éducatrices chargées de groupe ont reçu une formation spécialisée en vue de la rééducation des inadaptées, le personnel d'enseignement professionnel ou ménager a été formé en vue d'élèves normales sans information ni préparation pédagogique spéciales. »

On y remédie parfois par des cours et des sessions, par des réunions hebdomadaires destinées à l'observation des élèves, par des réunions mensuelles de synthèse. « Ce travail donne de bons résultats, mais s'avère malgré tout insuffisant. Seule une véritable spécialisation destinée aux moniteurs et aux monitrices techniques peut donner vraiment toute satisfaction. Il en est de l'enseignement professionnel ou ménager comme de l'enseignement scolaire, il requiert une préparation spéciale des maîtres lorsqu'il s'agit d'élèves déficients. Hors de là il n'y a que des solutions incomplètes. »

Nous citons en écho ce vœu d'un autre centre : « Le personnel technique veut en général appliquer les méthodes grâce auxquelles il a été lui-même formé, sans les adapter suffisamment aux inadaptés qu'il connaît mal. Il n'est pas rare de voir confondre par exemple troubles caractériels et indiscipline, débilité et paresse, d'où de nombreuses erreurs éducatives qui compromettent à la fois la rééducation et l'apprentissage.

» Il est indispensable qu'à côté des écoles d'éducateurs soient créés des organismes permettant aux professeurs des différentes techniques de s'initier à la psychologie des enfants qu'ils auront à former : dans ce domaine, la bonne volonté ne suffit pas et bien des échecs sont dus à la méconnaissance par le professeur des réactions des élèves inadaptés qui lui sont confiés et des possibilités de chacun. »

Les locaux et le matériel qui ont fait l'objet d'un gros effort s'avèrent cependant insuffisants. On signale d'excellentes installations ménagères avec cuisine centrale et cuisinettes individuelles munies d'appareils variés au charbon, au gaz et à l'électricité, permettant le double apprentissage familial et professionnel. On est satisfait en général de l'installation des classes commerciales, mais on souhaite un complément d'installations permettant d'élargir l'éventail des apprentissages, notamment en ce qui concerne la blanchisserie et le repassage industriels.

Certains centres prennent conscience des problèmes que pose le nombre forcément restreint des apprentissages possibles en interne. L'un d'eux signale que, après obtention du C.E.P., la jeune fille qui ne peut entreprendre un apprentissage de couture, seule profession désignée, est dirigée vers un autre établissement.

D'autres centres de grandes villes ont cherché à combler ces lacunes, l'un par des cours par correspondance, deux autres par l'organisation d'apprentissages au dehors. Chevilly utilise couramment le centre de formation accélérée pour adultes de la place du Commerce et fait suivre les cours de troisième année dans des centres divers selon la branche choisie.

LES FILLES CARACTÉRIELLES

Charenton complète la formation sur place à la blanchisserie industrielle de la manière suivante : « En dehors des heures d'atelier sur place, les élèves suivent à l'extérieur des cours organisés par le Syndicat de la blanchisserie en vue de l'obtention du diplôme d'ouvrière qualifiée de cylindreuse, plieuse faceuse, presseuse, repasseuse.

» De plus, dans ces cours, il est analysé les différents produits nécessaires au lavage, détachage par l'étude des principes élémentaires de chimie y afférant, d'où examen de chimie. En fin d'année, les cours se donnent en différentes laveries afin que, sur place, les élèves puissent comparer tous les modes d'installation et d'organisation pour donner un jugement personnel sur ces divers modes. »

Il s'agit là d'initiatives exceptionnelles, les autres établissements continuent à fonctionner en internat complet jusqu'au moment de la mise au travail.

Par delà les méthodes de formation professionnelle proprement dite dont nous venons de parler, ce régime suppose la vie grégaire avec son double aspect artificiel et éducatif. Cette réalité sous-tend perpétuellement les problèmes du travail et se combine aux difficultés spéciales des caractérielles : « leur instabilité, leurs idées de fugue (ou parfois leurs fugues effectives), les crises de dépression, les chocs affectifs venant de la famille généralement dissociée, les préoccupations sentimentales, etc. », pour créer l'ambiance très particulière des centres de rééducation de filles. « De plus, ces caractérielles sont en pleine crise d'adolescence et ont fait des expériences prématurées de la vie, ce qui modifie profondément leurs réactions au cours de leur formation professionnelle. »

La *préparation à la mise au travail* préoccupe à juste titre la plupart des internats. Sur le plan strictement professionnel, on peut craindre un décalage entre l'apprentissage et le marché du travail trop peu connu et d'autre part une difficulté d'adaptation au rythme et au milieu professionnels à la sortie de l'internat, constatations souvent faites d'ailleurs par les homes de semi-liberté qui accueillent les jeunes travailleuses à leur sortie des centres.

Plusieurs internats souhaiteraient pouvoir garder les apprenties après obtention du C.A.P. pour un entraînement accéléré de six mois permettant d'atteindre au rythme professionnel authentique et d'espérer un salaire viable.

La Maison Marie-Thérèse, à Nîmes, le réalise d'une certaine manière en faisant travailler les jeunes ouvrières dans l'atelier de confection du centre jusqu'à ce qu'elles acquièrent le rendement demandé en atelier extérieur ou en usine.

Sainte-Gemme préconise le passage par deux ou trois stages familiaux satisfaisants avant la mise au travail proprement dite. Cette méthode a l'avantage de sanctionner un état de fait en lui ôtant son caractère d'échec. Nombreuses en effet sont les jeunes travailleuses qui, à leur sortie d'internat, sont amenées à se placer comme aides ménagères quel que soit le métier appris, par suite de difficultés d'hébergement et d'impossibilité d'équilibrer leur budget. Elles ne le font pas sans une certaine amertume qui disparaît si cette nécessité est présentée comme un stage valorisant.

Les indications au placement en internat pour formation professionnelle sont les mêmes pour les filles que pour les garçons. Malgré les critiques générales que l'on peut faire à ce régime, il reste nécessaire pour tous les cas qui ne peuvent pas bénéficier d'une formation en milieu ouvert :

- caractérielles trop jeunes ou trop perturbées,
- caractérielles dont la formation demande des méthodes spéciales,
- sujets dont la maturation sociale exige une sociothérapie de groupe,
- sujets dirigés vers un apprentissage de base assez classique.

Les internats de rééducation avec apprentissage extérieur.

La formule (type La Ruche, Paris) est encore rare. Elle s'apparente de près à celle des homes de semi-liberté et se confond pratiquement avec elle dans plusieurs cas.

Il s'agit de centres à petit effectif ou de sections séparées au sein d'un internat, où la formation professionnelle se fait entièrement au dehors,

- soit chez l'employeur avec ou sans contrat,
- soit en centre d'apprentissage ou en centre de formation accélérée,
- soit dans des écoles : lycées, collèges techniques, écoles d'aides maternelles, de puéricultrices. etc.

Etant donné le niveau de formation envisagé, la sélection requiert une attention toute particulière : « Les réactions psychologiques sont des plus importantes chez nos caractérielles ; nous en tenons grand compte : par exemple, à intelligence égale, ou même parfois supérieure, l'une n'est pas scolarisable, l'autre l'est encore. Inutile de pousser la première dans les études, même si elle en a les moyens ; celle qui est moins scolarisable réussira bien grâce à son application. Ceci n'est qu'un exemple. Il y a les problèmes posés par l'instabilité, le besoin de mouvement, de changement, d'autres, au contraire, posés par les difficultés d'adaptation et la nécessité d'une grande stabilité dans les conditions de travail, d'autres naissent d'exigences de plus-value sociale ou de compensation affective. Chez nos filles, toutes ces incidences psychologiques sont primordiales pour la détermination de leur orientation professionnelle.

» Nous avons recours au centre d'O.P. de notre arrondissement dans les cas courants. Pour les moins de 18 ans, nous nous adressons volontiers à un centre spécialisé pour les jeunes du ministère du Travail, 16, rue de l'Abbaye, Paris (VI^e). Quelquefois, pour les plus de 18 ans, au centre d'O.P. du service social des jeunes, 27, avenue de Ségur, Paris (VII^e). » (La Ruche.)

L'internat proprement dit qui précède cette formation professionnelle fait figure de préapprentissage avec cours ménagers, récupération du C.E.P. et complément d'enseignement général. Son rôle dans l'orientation professionnelle n'échappe pas.

L'intérêt de cette formule est manifeste. Tout devient possible en fait d'apprentissage ou de poursuite des études et la mise au travail se trouve tout naturellement amorcée tant sur le plan de la profession que sur celui de l'adaptation sociale. La semi-liberté proprement dite prolonge naturellement la période d'apprentissage dans le cadre de l'internat, sans coupure des liens affectifs noués pendant cette étape difficile.

Mais il est certain que cette formule n'est valable que dans une grande ville pourvue d'une gamme riche d'apprentissages et de débouchés. Il est clair aussi qu'elle ne s'adresse qu'à des sujets triés, aptes dès le départ à en bénéficier.

LES FILLES CARACTÉRIELLES

Les internats pour cas sociaux s'orientent de plus en plus vers cette formule qui semble exactement leur convenir.

Homes de semi-liberté.

Il existe peu de homes de semi-liberté uniquement destinés à l'apprentissage. Tout naturellement l'apprentie, après avoir terminé sa formation professionnelle, y reste comme jeune travailleuse.

La présence simultanée de ces deux éléments est d'ailleurs un stimulant et un précieux élément d'adaptation pour les plus jeunes qui se mettent ainsi au courant des vraies conditions de leur futur travail. Cette formule permet également de reprendre ou de terminer des formations professionnelles ratées ou incomplètes ou de répondre à des nécessités de changement de métier si besoin est.

Comme dans l'internat à apprentissage extérieur, toute la gamme des métiers devient possible. Voici la liste des apprentissages faits à « La Tutélaire » (section 1) en 1955-1956 :

sténodactylos	10	confection couture	10
aides maternelles	3	stoppage	2
dessin	1	repassage	5
vendeuses	2	teinturerie	2
bobineuse	1	tricot mécanique	4
parapluie	1	passenterie	3
aide-chimiste	1		

« Il est souhaitable que le régime de la semi-liberté soit généralisé quand l'inadaptation n'est pas trop grande, d'où la nécessité de centres d'apprentissage spécialisés plus nombreux. »

Et voici posé un autre problème : celui de la spécialisation des centres d'apprentissage pour caractérielles. On les souhaite « pourvus de matériel suffisant, de méthodes appropriées et surtout de personnel qualifié, non seulement du point de vue professionnel, mais aussi du point de vue éducatif (d'où la création d'écoles de professeurs spécialisés avec stages prolongés auprès des différentes catégories d'inadaptées) ».

Quant à la formule même de la semi-liberté, elle suppose une vie communautaire où s'acquiert et se perfectionne la formation ménagère de façon réaliste, chacune prenant part à l'entretien et à l'économie générale de la maison.

Les dangers sont les mêmes que pour les garçons, mais revêtent, quand il s'agit de filles, une acuité particulière : l'âge de l'apprentissage (14 à 18) est celui où elles sont le plus portées aux aventures « sentimentales » et le moins équipées pour y faire face. Les allées et venues demandent une surveillance et une contrepartie éducative de qualité exceptionnelle plus difficiles à réaliser qu'à l'âge de la mise au travail proprement dite.

La formation en semi-liberté doit donc être réservée à des cas soigneusement choisis, capables d'en bénéficier. Il y aurait une grave erreur à généraliser sans nuances le souhait si fréquemment formulé, en réaction contre l'apprentissage en « vase clos », d'une formation professionnelle entièrement conçue sur le plan de la semi-liberté.

Ceci dit, il reste éminemment souhaitable de voir les homes de semi-liberté

se multiplier et se nuancer, surtout dans les grandes villes et la région parisienne. Qu'ils soient la dernière étape d'une éducation ou d'une rééducation en internat ou qu'il s'agisse d'organismes totalement indépendants, les deux formules ont leur valeur et leur raison d'être. On peut admettre toute une gamme de régimes possibles entre l'internat à apprentissage extérieur et le foyer de jeunes travailleuses, chaque formule répondant à une catégorie particulière de jeunes caractérielles. C'est tout le problème de la semi-liberté, qui ne peut être abordé dans le cadre de ce rapport, mais qui reste intimement lié à celui de la formation professionnelle.

Le placement familial.

La formation professionnelle en placement artisanal est relativement rare. Lorsqu'il s'agit de filles, ce mode de formation se traduit par le placement en famille comme aide ménagère, employée de maison, aide familiale.

On a multiplié les noms pour remplacer le vocable désormais inacceptable de « bonne à tout faire ».

Ce mode de placement mérite qu'on s'y attarde, pour plusieurs raisons :

1°) Le métier est déconsidéré parmi les jeunes travailleuses :

— parce qu'on y oriente souvent les sujets incapables d'un véritable apprentissage et que l'orientation vers la profession équivaut dans certains esprits à un certificat de débilité mentale ;

— parce qu'on a répété qu'il ne s'agissait pas là d'un véritable métier ;

— parce que les déboires y sont fréquents, surtout lorsqu'il s'agit de caractérielles. Un home de semi-liberté signale qu'une proportion importante de sa population en a fait l'expérience et a dû envisager une autre orientation à la suite d'« histoires avec le patron » ;

— ce mode de travail laisse peu de liberté et oblige à être « chez les autres » avec des heures de présence indéterminées qui facilitent les abus des employeurs ;

— le salaire paraît modique, il se situe entre 10.000 et 20.000 francs. Les avantages matériels (logement, nourriture, éclairage, blanchissage) n'apparaissent pas à première vue. On préfère « toucher » 25.000 ou 30.000 francs.

En résumé, la profession se présente comme le moyen d'exploitation par excellence dont la crainte s'inscrit profondément, on l'a vu, dans le psychisme féminin.

2°) Cependant plusieurs raisons militent en sa faveur :

— L'embauche est permanente dans la profession. Bien plus, une crise y sévit faute de main-d'œuvre.

— Le métier demande un ensemble d'aptitudes difficiles à réunir : intelligence qui conditionne l'adaptation à des tâches nouvelles parce que sans cesse variées, initiative, adresse manuelle et formation polyvalente, qualités morales et sociales permettant l'intégration dans l'intimité d'un foyer familial. Le tableau est très éloigné de celui d'une incapacité professionnelle.

— La formation que suppose ou procure ce mode de placement est une préparation directe aux tâches féminines. On en voit tout l'intérêt quand on se

rappelle que, pour un grand nombre de jeunes filles, le travail est provisoire et débouche sur la vie familiale.

— Enfin le placement familial, en même temps qu'il résout le problème de l'hébergement toujours difficile et permet d'équilibrer un budget de débutante souvent déficitaire, assure l'environnement affectif souhaité dans la plupart des cas.

Tel devrait être du moins le placement familial digne de ce nom. En réalité, il tourne trop souvent à l'exploitation inconsciente d'enfants trop jeunes à qui on demande un travail prolongé et dur. La famille, qui devrait être éducative par le spectacle qu'elle donne, l'action discrète qu'elle poursuit et la contrepartie affective qu'elle assure au travail, laisse trop souvent dans l'isolement la « petite bonne » ou exerce sur elle un paternalisme insupportable.

Le problème essentiel est donc celui des patrons. Le placement vaut ce qu'ils valent et ce que vaut leur compréhension de la situation. Lorsqu'ils sont attentivement choisis, on constate une réussite quasi unanime. Voici le témoignage de Nancy : « La jeune fille se destinant par principe à sa vie familiale propre, au mariage, doit être, avant toute chose, préparée à ses futures responsabilités. En touchant une clientèle de patrons sérieux, humains, assurant considération, confort et salaire décent, nous pensons faire œuvre utile. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les échecs sont rares : nous pouvons citer telle jeune fille munie du B.E. et employée dans une maison de façon tout amicale, voire familiale. Il s'agit de « mesure » de part et d'autre. L'élément de réussite essentiel est la sélection : s'entourer de garanties élémentaires des deux côtés, humanité d'une part, bonne éducation familiale de l'autre. »

Etant donné l'intérêt qu'elle présente, la profession mériterait d'être repensée et réorganisée par une préparation mieux adaptée, d'une part, et par une action sur les employeurs et l'opinion, de l'autre.

Pour remédier à l'isolement et aux dangers de la chambre de sixième, à la servitude du placement « chez les autres », on préconise souvent le travail familial en semi-liberté avec retour au home le soir seulement. Cette formule, séduisante à première vue, présente des difficultés. S'il n'y a pas entente complète entre l'employeur et l'éducatrice, elle partage et annule pratiquement l'influence du home où l'on a l'impression de ne plus servir à rien. Nous retrouvons donc le problème de la qualité de l'employeur qui, en dernière analyse, reste le problème de base.

Le placement direct avec contrat.

Ce système requiert le soutien et le contrôle d'un organisme éducatif : service social, déléguée à la liberté surveillée, home de semi-liberté ou internat qui a eu précédemment la charge de la rééducation.

Il pose le problème de l'hébergement et celui, majeur, du choix des employeurs. La tentation y est fréquente d'abuser du travail de l'apprentie sans lui donner une formation professionnelle réelle, problème qui disparaît quand on arrive à donner à l'employeur une certaine information éducative et à l'intéresser au cas de son apprentie.

Moyennant quoi, ce mode de formation permet les apprentissages les plus divers. Il ne peut convenir qu'à des sujets présentant une stabilité suffisante.

Le placement direct sans formation professionnelle préalable.

Il peut être consécutif à l'O.P. s'il s'agit de métiers qui ne demandent pas de formation professionnelle antérieure ou qui s'apprennent « sur le tas ». A ce titre, on peut considérer le placement de l'aide ménagère comme appartenant à cette catégorie aussi bien qu'à celle de placements familiaux.

Il est plus souvent le fait de parents qui n'ont pas compris l'avantage de la formation professionnelle et qui cherchent le gain immédiat.

Il est parfois aussi l'expérience nécessaire qu'on laisse tenter à certaines caractérielles particulièrement indépendantes qui ont besoin du choc direct de la réalité pour faire une mise au point personnelle de leurs possibilités.

Signalons pour terminer les cours par correspondance et les cours du soir qui peuvent se greffer sur n'importe quel mode de formation professionnelle, pourvu que les éducatrices d'une part et les employeurs de l'autre s'y prêtent. Mais ils demandent en outre aux jeunes caractérielles un effort persévérant qu'elles sont peu aptes à fournir d'emblée. Elles doivent être soutenues dans cette entreprise et ce pourrait être la tâche de certaines stagiaires ou de candidates à la carrière d'éducatrices désireuses de prendre contact avec le métier.

MISE AU TRAVAIL

Il est d'expérience courante de constater que la caractérielle exerce assez rarement le métier qu'elle a appris. C'est le fait sans doute d'une O.P. insuffisamment étudiée ou d'une formation mal adaptée, mais c'est surtout le fait des difficultés rencontrées au moment de la mise au travail et contre lesquelles elle est mal protégée.

1°) *Le marché du travail*, trop peu connu dans certains centres d'apprentissage, fluctuant dans le temps, différent suivant les régions, est une donnée dont il faudrait essentiellement tenir compte.

Les déceptions qu'il réserve parfois après une formation professionnelle sérieuse sont très mal supportées par les psychismes fragiles des caractérielles.

Il serait indispensable d'en connaître les données géographiques avant d'engager indifféremment les jeunes vers des métiers qu'elles ne pourront pas exercer à leur retour chez elles.

Il serait bon parallèlement de prévoir les utilisations variées des métiers de base et d'en avertir les apprenties : un apprentissage de couture peut déboucher sur un atelier de montage fin tel que celui des Compteurs de Montrouge, par exemple.

Il faut savoir enfin que certaines carrières sont bouchées : les couturières qualifiées font de la confection, les brodeuses ne brodent pas, même placées dans un atelier de broderie où désormais tout se fait à la machine, les lingères cherchent des places d'aides ménagères.

En revanche, les employées de bureau, sténodactylos, comptables, infirmières qualifiées trouvent invariablement du travail dans de bonnes conditions.

On demande partout des aides ménagères, à la campagne comme à la

LES FILLES CARACTÉRIELLES

ville, des blanchisseuses et des repasseuses. Il est possible de trouver du travail dans la confection, le bobinage, la mécanographie.

Les employeurs cherchent ou un personnel hautement qualifié ou des apprenties non formées, or nos filles se situent généralement à mi-chemin.

2°) *Les salaires* les déconcertent à juste titre. Sauf dans les carrières de secrétariat et de travail de bureau en général, ils semblent sans rapport avec la valeur professionnelle et livrés à l'arbitraire.

Une couturière qualifiée gagne 90 francs de l'heure chez tel grand couturier, 80 francs chez tel autre, 2.000 francs par semaine dans telle maison des Champs-Élysées, alors que la femme de ménage qui balaie le salon d'essayage gagne 160 francs de l'heure.

Telle jeune travailleuse dépourvue de C.E.P., de toute culture et de toute formation professionnelle entre dans une imprimerie et gagne 35.000 à 40.000 francs d'emblée.

Pour la jeune ouvrière mal payée, c'est une invitation directe à compléter un salaire insuffisant par des moyens extraprofessionnels et, pour la caractérielle à teinte paranoïaque, un thème de revendications tout indiqué et une justification facile de tous ses écarts !

3°) *Le problème du logement* risque de compromettre entièrement la mise au travail.

Le salaire moyen de l'ouvrière non qualifiée (25.000 francs) est insuffisant pour lui permettre une installation indépendante. Les foyers de jeunes travailleuses sont en nombre insuffisant, et les homes de semi-liberté réservés aux délinquantes ou aux anciennes pensionnaires des centres de rééducation. Elles participent à raison de 45 % de leur salaire à leurs frais de séjour.

L'insuffisance numérique de ces divers établissements oriente de nombreuses jeunes ouvrières, même qualifiées, vers un placement familial, au moins provisoire.

Le placement en maison de commerce, avec participation alternative à la vente et à l'entretien de la maison, est une formule qui résout le problème de façon heureuse en assurant généralement une bonne ambiance affective. Il jouit d'une certaine popularité dans le milieu des jeunes travailleuses.

4°) *Le choix des employeurs* est, nous l'avons dit, une des conditions majeures de réussite. Certains internats et homes de semi-liberté ont constitué peu à peu un réseau de patrons amis, humains au départ et formés progressivement à la psychologie de nos filles, ce qui les rend plus tolérants à leur égard.

Il est à souhaiter que ce travail auprès des employeurs prenne de l'ampleur et soit assuré par un *service de suite*. Il se fait actuellement de façon assez empirique par les assistantes sociales, les éducatrices et, dans les internats où reviennent les anciennes, à travers leurs visites et leurs lettres, c'est ainsi que les cas sont suivis sur tous les plans.

Il semble difficile de parler, en conclusion, des *résultats* obtenus, encore plus de les chiffrer. Tel centre signale une réussite de 70 %, mais il entend par là le résultat global de la rééducation plus que la réussite professionnelle proprement dite.

Nous pensons donner une idée générale de la question en citant le pourcentage établi par « La Tutélaire » :

a) 98 % des sténodactylos, employées de bureau et vendeuses continuent à travailler dans leur profession initiale ;

b) 70 % des couturières et des brodeuses changent de métier au bout de trois à six mois, au maximum d'un an, à cause de l'insuffisance des salaires et deviennent vendeuses dans de petits commerces, employées de bureau, manutentionnaires ou ouvrières dans des ateliers (matière plastique, bobinage, etc.) ;

c) 30 % des enfants ayant fait un autre apprentissage : repassage, teinturerie, etc., changent d'orientation surtout lorsqu'elles retournent en province où elles trouvent rarement un travail correspondant à leur qualification professionnelle.

CONCLUSION

En résumé, il semble que, malgré les troubles du caractère même assez accusés, la mise au travail et la stabilité dans la profession soient assurées si l'apprentissage est valable et la qualification authentique. Il faut donc viser à la qualité de l'apprentissage dans toute la mesure du possible et l'étayer par une action éducative qui en assure la persévérance.

Cependant une proportion importante de jeunes caractérielles n'y parviendront pas par suite de la déficience de leur niveau scolaire ou de la nature des troubles de leur comportement. C'est alors surtout que doivent jouer les actions secondaires dont nous avons parlé, depuis la politique préventive jusqu'au service de suite organisé.

Il semble qu'à l'heure actuelle cette action soit encore très morcelée et souvent empirique. L'effort doit porter sur une coordination et sur une organisation d'ensemble qui prendrait la caractérielle depuis l'âge scolaire jusqu'à son intégration complète dans le monde du travail. Ce sera une œuvre de longue haleine, mais dans l'immédiat nous émettons dans ce but les vœux suivants :

VŒUX

Dans un but préventif, assurer la **prise en charge des cas sociaux** authentiques selon des critères à déterminer, et dans cette vue organiser :

1°) La possibilité : d'un *examen à l'admission* dans les centres éducatifs (orphelinats, sections de « préservation »), d'un triage éventuel de la population de ces établissements, comportant une orientation professionnelle précoce.

2°) *La prise en charge des centres éducatifs* valables à base de sociothérapie pour les enfants d'âge scolaire et le bénéfice de la semi-liberté à l'âge professionnel.

Formation professionnelle mieux adaptée aux caractérielles et aux conditions actuelles de travail et de vie.

1°) *Intensification* de la formation professionnelle dans les départements afin d'éviter l'exode de la province à Paris.

2°) Création de *centres d'apprentissage pour inadaptées* comportant notamment un personnel technique initié à la psychologie des caractérielles dans le cadre

LES FILLES CARACTÉRIELLES

des écoles d'éducateurs, et une meilleure adaptation au métier par le souci de faire acquérir la vitesse nécessaire à un rendement normal.

3°) *L'ouverture des internats de rééducation* sur l'extérieur avec notamment la possibilité de faire faire des apprentissages variés au dehors.

4°) La multiplication de homes de semi-liberté permettant la formation professionnelle :

- dans les centres d'apprentissage normaux,
- dans les centres d'apprentissage spécialisés,
- chez les employeurs.

Placement mieux préparé, mieux étudié et mieux garanti.

1°) Entente vraie entre l'enseignement technique et la profession, celle-ci informant celui-là de l'évolution des techniques et des besoins de main-d'œuvre, les employeurs achevant la formation professionnelle et assurant des salaires suffisants.

2°) Création, à côté des centres d'apprentissage spécialisés, d'un service social recherchant les employeurs compréhensifs.

3°) Révision et contrôle des salaires féminins en vue de les rendre suffisants et proportionnés à la formation reçue et au rendement.

4°) Revalorisation de certaines professions et notamment de celle d'aide ménagère :

- par une organisation plus poussée de la formation,
- par une action menée auprès des employeurs et de l'opinion.

